



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 20 AU 26 AVRIL 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 20	MERCREDI 21	JEUDI 22	VENDREDI 23	SAMEDI 24	DIMANCHE 25	LUNDI 26
SOUPE 0,90€	VELOUTÉ DE POTIRON	BOUILLON DE BŒUF ALPHABET	VELOUTÉ FORESTIER	SOUPE AUX POIS CASSÉS	POTAGE DE LÉGUMES	VELOUTÉ DE TOMATES	SOUPE AU CÉLERI
ENTRÉE	CHAMPIGNONS A LA GRECQUE ou FOND D'ARTICHAUT VINAIGRETTE	QUICHE AUX POIREAUX ou CAROTTE ET CÉLERI RÂPÉS	CRÊPE FOURRÉE ou SALADE JURASIENNE	CHOU ROUGE VINAIGRETTE ou ASPERGES SAUCE CRÈME	SAUCISSON BRIOCHÉ ou SURIMI MAYONNAISE	SALADE DE PÂTES ou ASPIC MAISON	CONCOMBRE CIBOULETTE ou MOUSSE DE POISSON
PLAT OU PLAT UNIQUE	HOKI SAUCE ESTRAGON ou SAUCISSES GRILLÉES	PINTADE RÔTIE ou ŒUF MEURETTE	JAMBON SAUCE AU COMTÉ ou COQ AU VIN DU JURA	BLANQUETTE DE POISSON ou GÂTEAU DE FOIES DE VOLAILLE	RÔTI DE PORC ou PAUPIETTE DU JOUR	ESCALOPE DE VOLAILLE AU JUS ou RÔTI DE BŒUF À L'ÉCHALOTE	ÉPAULE D'AGNEAU RÔTIE ou CORDON-BLEU
LÉGUME	PURÉE DE POMMES DE TERRE ou TRIO DE LÉGUMES	HARICOTS VERTS PERSILLADE ou PÂTES AU BEURRE	POÊLÉE FRANCOMTOISE ou POMME DE TERRE GRATINÉE	RIZ ou TIAN DE LÉGUMES	ENDIVES BRAISÉES ou HARICOTS BLANCS	POMMES DAUPHINES ou CÔTES DE BLETTES	BROCOLIS BÉCHAMEL ou POIS AU LARD
FROMAGE	BRIE ou TARTARE NATURE	BOURSIN ou EDAM	COMTÉ ou BLEU DE GEX	PETIT MOULÉ ou FROMAGE DU JOUR	FROMAGE DE CHÈVRE ou PORT-SALUT	VIEUX PANÉ ou YAOURT NATURE	BÛCHE DU PILAT ou SIX DE SAVOIE
DESSERT	CRÈME DESSERT ou SALADE EXOTIQUE	FRUIT ou TARTE GRILLÉE	POMME AU FOUR ou NID D'ABEILLE	FLAN CHOCOLAT ou COMPOTE	FRUIT ou MOUSSE AU CITRON	GÂTEAU ROULÉ ou RIZ AU LAIT	FRUIT ou PUDDING MAISON
PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/>							

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 OU SUIVANT LE SECTEUR LA CUISINE DE JACQUOTTE AU 03 85 72 28 67 OU 06 21 73 79 08

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés